

CONTRIBUTION A L'ELABORATION DU CADRE ACCENTUEL DU FRANÇAIS

Albert Di Cristo

*Institut de Phonétique d'Aix**

Résumé : Nous présentons dans cette communication l'esquisse d'une modélisation du système accentuel du français fondée sur des considérations théoriques et sur des données empiriques récentes. Après avoir rappelé les principales conceptions de l'accentuation du français, nous exposons les grandes lignes de notre modèle qui procède d'une définition explicite des niveaux d'analyse et d'une classification fonctionnelle des catégories accentuelles. Nous montrons par des exemples que le principe de "*Bipolarisation Accentuelle*" occupe une place centrale dans notre approche et rend compte à la fois de contraintes métriques et de contraintes liées à l'organisation informationnelle des énoncés.

Mots-clé : accentuation - prosodie - français

INTRODUCTION

Nous exposons dans cette étude les fondements d'une *modélisation du système accentuel du français*. Malgré les limites imposées par l'état des connaissances sur le sujet, cette tentative s'inscrit dans une *perspective optimaliste* visant à intégrer les contraintes métriques, syntaxiques et sémantico-pragmatiques qui gouvernent l'accentuation des énoncés et qui attestent de leur "bonne formation prosodique" dans le flux du discours. Après avoir rappelé les diverses *conceptions* de l'accentuation du français, nous décrivons les grandes lignes de notre approche qui procède d'une classification fonctionnelle des catégories accentuelles et de

* Laboratoire « Parole et Langage » Université de Provence, 13621 Aix-en-Provence, France.
Fax : 04-42-59-50-96. email : albertdicristo@lpl.univ-aix.fr

la mise en œuvre de certains principes susceptibles de rendre compte à la fois des aspects métriques et des aspects sémantico-pragmatiques qui sous-tendent le positionnement des accents en français. Nous achérons notre exposé par le commentaire de quelques exemples permettant d'illustrer les *dispositifs formels* auxquels nous faisons appel pour représenter l'organisation prosodique de cette langue.

PANORAMA DES CONCEPTIONS DE L'ACCENTUATION DU FRANÇAIS

Les réflexions sur l'accentuation du français ont engendré des *positions théoriques conflictuelles* qu'il serait loisible de classer selon un continuum allant de la plus radicale à la plus flexible. La première, qui adhère à la thèse du "*français, langue sans accent*" a été défendue par des linguistes français et étrangers se réclamant de diverses écoles. Plusieurs arguments ont été invoqués dans le passé pour justifier ce point de vue extrême, le plus classique étant fondé sur *l'absence de valeur distinctive* de l'accent en français qui est apparu de ce fait, dans la mouvance théorique de l'époque (Hjelmslev, 1936), comme un fait phonique dénué de valeur linguistique. La *faiblesse de la réalisation* de l'accent en français, comparativement aux autres langues romanes et aux langues germaniques, a également été mise en avant (Roudet, 1910). De même que la légitimité d'appeler "accent" une mise en relief qui s'effectue dans le cadre d'une unité dont il est difficile, voire impossible, de donner une "*définition grammaticale permanente*" (Garde, 1968). L'argumentation majeure demeure cependant celle du *syncrétisme* de l'intonation et de l'accent qui ne concède à ce dernier ni un domaine particulier ni une fonction propre (Rossi, 1980).

La seconde position, qui a été défendue par des phonéticiens comme Fouché et Grammont ou par un grammairien comme Dauzat, est à la fois *restrictive et normative* dans la mesure où elle admet seulement l'existence d'un *accent final de groupe* (appelé indifféremment groupe de souffle, groupe rythmique, groupe de sens, ou encore "cursème", selon la théorie de (Pulgram, 1970) et où elle considère comme un fait para-linguistique toute forme d'accentuation emphatique (cf. également à ce sujet le point de vue de (Garde, 1968) pour qui l'emphase relève de l'intonation et non de l'accentuation).

La conception de la *stricte oxytonie*, qui est généralement retenue par les linguistes étrangers lorsqu'ils font référence à la prosodie du français, y compris dans les travaux les plus récents, est remise en question par Fónagy, 1980) qui soutient la thèse de *l'accentuation probabilitaire*, symptomatique selon lui d'un état de langue en cours d'évolution. Ce changement se traduit notamment par une tendance à accentuer la syllabe initiale des mots donnant naissance à la formation de *schemes barytoniques* et *d'arcs accentuels* dans lesquels seules les syllabes initiales et finales d'un groupe de mots sont effectivement accentuées. *L'accent initial* est interprété diversement selon les auteurs qui le considèrent soit comme un accent emphatique à valeur rhétorique ou didactique, soit comme un accent secondaire (Pasdeloup, 1990), ce qui amène à réviser dans tous les cas (Milner & Régnault, 1987; Lyche & Girard, 1995) la conception traditionnelle du *mot prosodique* (ou du mot phonologique) pour laquelle l'accent final (ou primaire) constitue l'unique marque prosodique formelle.

ESQUISSE D'UNE MODELISATION

Un examen approfondi des travaux consacrés à l'accentuation du français fait ressortir deux aspects négatifs concernant d'une part *l'hétérogénéité terminologique* et, d'autre part, le caractère *non-explicite des niveaux d'analyse* et de représentation auxquels se placent les auteurs. Afin d'obvier à ces difficultés, nous proposons d'édifier une typologie accentuelle sur la base d'une *categorisation fonctionnelle* et de distinguer les *quatre niveaux d'analyse* et de représentation suivants: niveau sous-jacent, niveau phonologique de surface, niveau phonétique et niveau physique. Seuls les deux niveaux les plus abstraits seront évoqués dans ce travail (pour une discussion approfondie sur ces niveaux interprétatifs, se reporter à Hirst & Di Cristo, sous presse et à Hirst, Di Cristo & Espesser, sous presse). La *classification fonctionnelle* que nous présentons dans cette communication opère une première distinction entre accentuation non-emphatique (-E) et accentuation emphatique (+E). La catégorie (-E) est constituée de trois sous-catégories correspondant respectivement à *l'accentuation lexicalement*, à *l'accentuation rythmique* et à *l'accentuation de focalisation* (à valeur informationnelle). La catégorie (+E) inclut l'accentuation d'intensification et l'accentuation de contraste. A proprement parler le français ne possède pas d'accent lexical (morphologiquement ou lexicalement distinctif). L'ancrage de la *structuration rythmique* du français s'établit sur la base d'une phonotactique post-lexicale gérée par le jeu du placement de *l'accent final* (primaire) et de *l'accent initial* (secondaire) en fonction du nombre de syllabes séparant deux accents consécutifs et de la gestion du tempo. Nous distinguons dans notre approche l'accent initial rythmique de l'accent initial emphatique communément dénommé "accent d'insistance" que nous analysons comme une *focalisation d'intensification*. La *focalisation informationnelle* que nous interprétons en faisant référence au concept d'échelle focale (Sperber & Wilson, 1989) est fondée dans notre modèle sur l'usage de *l'accent nucléaire* et d'un *accent énonciatif flottant* qui signalent respectivement la fin et le début du segment focalisé. L'accentuation de contraste est une forme de *focalisation étroite* induisant une relation de sélection exclusive. Nous considérons cependant que la valeur contrastive du focus est le plus souvent inférable du contexte, ce terme étant pris dans son acception la plus large qui inclut à la fois la situation et le co-texte.

Le modèle accentuel que nous tentons d'élaborer à partir de ce classement fonctionnel repose sur la définition et la mise en oeuvre de *principes*, *de conditions* et *de contraintes* qui supervisent les règles de bonne formation de la structure prosodique tout en préservant le caractère *probabilitaire* de l'accentuation du français. Le *Principe de Bipolarisation* (PBP) est central dans notre approche en ce sens qu'il prédit l'attribution d'une proéminence accentuelle aux deux extrémités de l'unité constitutive du discours considérée, depuis le mot jusqu'au tour de parole, en passant par divers types de syntagmes prosodiques intermédiaires (Di Cristo, à paraître). Conformément au (PBP), nous supposons que les mots accentogènes, qui constituent les *unités accentuelles virtuelles* minimales sont dotés, au niveau de la *représentation sous-jacente*, d'une proéminence initiale et d'une proéminence finale. Cette représentation est assujettie au *principe de dominance finale* (PDM) qui octroie à la proéminence finale une valeur potentielle *d'accentuation primaire* et à la proéminence initiale une valeur *d'accentuation secondaire*. La mise en oeuvre itérative de ce second principe, dans la dérivation des structures prosodiques de surface, revient à attribuer un niveau de proéminence relatif (1,2,3) à *tout élément terminal désigné*, le niveau de proéminence le plus élevé (3) étant systématiquement conféré à la syllabe finale du dernier item lexical du focus. La *convention de non-contiguïté* bloque la succession de deux accents de même nature.

Les deux principes et la convention susnommés sous-tendent les règles de "*parsing prosodique*" qui gouvernent la segmentation du discours en unités rythmiques de différents niveaux (Unité Intonative, Syntagme prosodique, Mot prosodique, Pied métrique). *L'accent initial* sous-jacent est projetable en surface soit sous la forme d'un *accent rythmique* assujetti à la contrainte d'eurythmie, soit sous la forme d'un *accent emphatique* (accent d'insistance) faisant l'objet d'un choix volontaire du locuteur, soit encore sous la forme d'un *accent énonciatif de focalisation* (emphatique ou non-emphatique) qui contribue à repérer la limite gauche d'un focus d'information ou d'un focus de contraste. La projection en surface d'un *accent final* participe à la *construction du rythme* et contribue à signaler, en fonction du niveau qui lui est attribué, la *limite droite* d'un constituant prosodique de rang supérieur au pied métrique dont il constitue la *tête* (Mot Prosodique, Syntagme Prosodique, Unité Intonative). L'exercice simultané et concurrentiel des *contraintes* de divers ordres (métrique, morpho-syntaxique, sémantico-pragmatique) qui régissent, conformément au PBP et au PDM, la projection en surface des accents initiaux et finaux rend compte de la *variabilité structurelle* de l'accentuation du français et de sa nature *probabilitaire*.

ILLUSTRATIONS ET REPRESENTATIONS

Faute de place nous illustrons par un seul exemple et de manière non exhaustive les *stratégies d'encodage* de la structure prosodique qui sont attestées en français et dont peut rendre compte notre modèle. Dans cette optique, un énoncé nominal assertif comme: "*La démonstration du Président*" peut donner lieu, selon le phonostyle et la visée pragmatique aux formes de surface suivantes:

- (i) [< (**La démonstration**)> < (**du PrésiDENT**)>], style conventionnel avec inhibition du PBP).
- (ii) [< (**LA démonstration**)> < (**du PrésiDENT**)>]: identique au précédent, mais avec balisage bilatéral du focus informationnel.
- (iii) [< (**LA démonstration**)> < (**du PrésiDENT**)>], identique au précédent, avec double emphatisation initiale et finale.
- (iv) (**La dé**) (**monstration**)> < (**du Pré**) (**siDENT**)>]: avec surspécification de la structure rythmique.
- (v) [< (**la dé**) (**monstration du PrésiDENT**)>]: avec formation d'un arc accentuel.
- (vi) [< (**la dé**) (**monstration**)>] [< (**du Président**)>]: avec focalisation contrastive de "démonstration".

(On notera que les symboles [], < > et () signalent respectivement les limites des Unités Intonatives, des Mots Prosodiques ou des Syntagmes Prosodiques et et des Unités Tonales). Les syllabes accentuées sont indiquées en gras, les accents nucléaires en capitales et les emphatiques en italiques).

Nous avons choisi de représenter phonologiquement les structures rythmiques au moyen du formalisme de la *grille étiquetée* (Idsardi, 1992) qui stipule un *lien rigide* entre les niveaux de proéminence et la constituance métrique. Cette option théorique est cruciale dans notre approche pour la mise en correspondance de *l'organisation métrique* et de *l'organisation tonale* (ou intonative) des énoncés dans la mesure où nous considérons que la construction de

la structure intonative présuppose celle de l'accentuation et où nous proposons en conséquence de rattacher les *segments tonals* constitutifs de cette structure intonative, non pas à des syllabes particulières mais aux *constituants métriques* dérivés du parsing prosodique. Dans cette optique, la figure 1 illustre les représentations de l'organisation métrique (A) et de l'organisation tonale (B) des exemples (iv) et (vi).

La grille métrique(A) est édifiée sur la base du principe universel de *projection* (Halle & Vergnaud, 1987; Idsardi, 1992) et des principes et des règles propres au français qui ont été présentés plus haut. La représentation tonale (B) comporte deux niveaux de représentation: un *niveau sous-jacent* (B1) où des gabarits tonals sont associés aux constituants prosodiques (L-L et L-H aux UI terminale et non-terminalc, respectivement; L-H aux Pieds Métriques, considérés également comme des Unités Tonales); B2 un niveau superficiel, correspondant à l'organisation tonale dérivée au moyen d'un système de règles (linéarisation, simplification, de downstep) décrit dans (Hirst & Di Cristo, 1984 et Di Cristo & Hirst, 1996). Pour faciliter la compréhension de la figure, nous précisons que les symboles utilisés en B constituent un alphabet, appelé INTSINT (Hirst & Di Cristo, sous presse), qui permet de coder de façon discrète les valeurs absolues (Mid, Top, Bottom) et relatives (Same, Lower, Higher, Downstepped, Upstepped) de la mélodie des énoncés. De même, (0), (1), (2) correspondent aux niveaux de constituance respectifs du Pied Métrique (ou Unité Tonale), du Mot Phonologique et de l'Unité Intonative.

A.- Organisation métrique											
(4) La démonstration du PrésIDENT						(6) La démonstraTION du Président					
x	x)	x	x	x)	x x)	x	x)	(0)	x x)	x	x
x		x)	x	x)	x)	(1)	x)	x)	x)	x)	x)
x			x)	x)	x)	(2)		x)	x)	x)	x)
			x					x			
B.- Organisation tonale											
B1.- Représentation de la forme sous-jacente											
L[JL		L[]L]L		lL
L H	L H	L H	L H		L H		L H	L H	L H	L H	
B2.- Représentation de la forme de surface dérivée											
M H	L H	D	B		M H		D	B			
B											

Figure 1 : Représentation de l'organisation métrique (A) et de l'organisation tonale (B) des exemples (iv) et (vi).

BIBLIOGRAPHIE

- Di Cristo, A. (à paraître). Vers une modélisation de l'accentuation du français, soumis à *Journal of French Language Studies..*
- Di Cristo, A. & Hirst, D.J. (1996). Vers une typologie des Unités Intonatives du français, *XXIes Journées d'Etudes sur la Parole (Avignon)*, 219-222.
- Garde, P. (1968). *L'Accent*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Fónagy I. (1980). L'accent en français: accent probabilitaire, *Studia Phonetica*, 15, 13-51
- Hirst, D.J. & Di Cristo, A. (1984). Intonation in French: a parametric approach, *Die Neueren Sprachen*, 83, 554-569.
- Halle, M. & Vergnaud, J.R., (1987). *An Essay on Stress*, MIT Press,, Cambridge, Mass.
- Hirst, D.J. & Di Cristo, A. (sous presse). *Intonation Systems: a Survey of Twenty Languages*, Cambridge University Press, Cambridge, G.B.
- Hirst, D.J., Di Cristo, A. & Espesser, R. (sous presse). Levels of description and levels of representation in the analysis of intonation, in Horne, M. (ed). *Phonological and Prosodic Analysis*, Kluwer, Dordrecht:..
- Hjelmslev, L. (1936-37). Accent, intonation, quantité, *Studi Baltici*, 66, 1-57.
- Idsardi, J. (1992). *The Computation of Prosody*, Ph.D. Dissertation. MIT Press..
- Lyche, C. & Girard, F. (1995). Le mot retrouvé, *Lingua*, 95, 205-221.
- Milner, J.C. & Régnault, F. (1987). *Dire le Vers*, Seuil, Paris.
- Pasdeloup, V. (1990). *Modèle de Règles Rythmiques du Français*, Thèse de Doctorat, Université de Provence.
- Pulgram, E. (1970). *Syllable, Word, Cursus, Nexus*, Mouton, The Hague.
- Rossi, M. (1980). Le français, langue sans accent?, *Studia Phonetica*, 15, 13-51.
- Roudet, L. (1910). Eléments de Phonétique Générale, H. Welter, Paris.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1989). *La Pertinence*, Ed. De Minuit, Paris.